



Accident corporel avec complication en 1996

Par **lb1719**, le **21/09/2018** à **16:05**

Bonjour,

Il y a une vingtaine d'année, un camarade de classe m'a poussé dans le hall de l'école primaire, je suis tombé en avant causant une fracture oblique de l'incisive centrale entraînant une dévitalisation de cette dent, un dossier de déclaration d'accident à été faite mentionnant le témoignage des élèves ainsi que les attestations d'assurances scolaire des 2 parties et une attestation médicale du dentiste stipulant les dommages subit en précisant qu'une intervention doit être faite plus tard (couronne prothétique), il a fallu que j'attende la majorité pour envisager de changer la dent je n'avais pas l'intention de la faire à mes 18 ans par la suite j'ai eu une infection entraînant la dévitalisation de la dent voisine et j'ai été voir un chirurgien dentiste pour pouvoir faire un implant dentaire. En été 2017 après avoir poser l'implant tout payer à mes frais, je me suis présenté à l'ancienne assurance de mes parents LA MXXXXF avec la déclaration d'accident pour toucher une indemnité mais comme l'accident date de 22 ans, LA MXXXXF et l'assurance de l'autre partie n'ont pas retrouvée dans leurs archives les dossiers avec le numéro du sinistre. Ça fait 1 an maintenant que le dossier stagne, je ne sais plus trop quoi faire, je me dirige vers ce forum pour trouver de l'aide.

Bien cordialement.

Par **chaber**, le **21/09/2018** à **17:01**

bonjour

Pourquoi avoir attendu 22 ans?

Vos parents n'ont-ils pas conservés tous les documents relatifs à cet accident?

[citation] une attestation médicale du dentiste stipulant les dommages subit en précisant qu'une intervention doit être faite plus tard [/citation] attestation d'un dentiste mais pas de rapport d'expert?

Sans références de dossier chez MxxxF et chez l'assureur du fautif les dossiers ne pourront être réouverts pour un examen d'une prise en charge à ce jour incertaine

Par **lb1719**, le **21/09/2018 à 19:30**

D'après mes souvenirs et mon ancien dentiste il a fallu que j'attende minimum ma majorité pour atteindre la croissance dentaire d'un adulte. Durant mon adolescence mes parents ont déménagé plusieurs fois, ils ont perdu cette déclaration d'accident et après mes 18ans j'ai essayé de faire une enquête pour retrouver ces documents mais je n'avais rien trouvé, du coup j'ai laissé tombé et puis quelques années plus tard j'ai eu une infection sur cette dent alors je suis allé voir un chirurgien dentiste. Après ça je suis revenu à mon ancienne école pour demander encore une fois s'ils avaient des documents me permettant de justifier ce sinistre et j'ai récupéré cette déclaration d'accident.

Oui une attestation qui énonce les dommages et qu'une intervention doit être faite pour pallier au préjudice esthétique. J'ai eu il y a quelques temps une conseillère de la MxxxF qui suit ce dossier, elle m'a dit que j'ai le droit à une indemnisation mais comme vous dites sans référence elle ne peut pas faire grand chose, elle m'a demandé aussi les anciennes fiches de soins que j'ai pas et que ma mère envoyait toujours un extrait à l'assureur fautif pour le remboursement des soins.

Merci pour votre réponse